



## CONFÉRENCE DES ORDINAIRES DE LA SUISSE ROMANDE

Séances du 6 février et du 26 mars 2004

---

### **Nouvelles orientations pour l'IFM**

La Conférence des Ordinaires de la Suisse Romande (COR) a tenu deux séances, les 6 février et 26 mars 2004, à Lausanne. Le nombre et la complexité des sujets qui sont sous la responsabilité de la COR ont nécessité une séance supplémentaire au début février. Celle-ci a permis d'étudier diverses questions qui ont pu trouver un aboutissement lors de la rencontre ordinaire du mois de mars.

La COR a abordé plusieurs points en relation avec l'IFM. Tout d'abord, les nouvelles Orientations de base de l'IFM ont été approuvées. Elles sont disponibles auprès de la direction de cet institut. D'autre part, un appui a été donné à l'équipe de direction en la personne de Samuel Antille, dont le mandat s'étend de janvier à juin 2004. Enfin, en raison de la démission pour l'été 2004 du chanoine Claude Ducarroz et du Père Michel Fontaine, adjoints à l'équipe de direction, la COR, en lien avec le Conseil de direction de l'IFM, a pris divers contacts. La présence d'un prêtre au sein de cette équipe de direction est, pour les membres de la COR, un élément prioritaire. Les tractations ont abouti: les personnes nommées figurent dans la liste ci-dessous.

Toujours dans le domaine de la formation, l'Ecole de la Foi à Fribourg a retenu l'attention de la COR. Cette école, fondée par le Père Jacques Loew, doit être considérée comme une oeuvre missionnaire prioritaire, étant donné qu'elle forme de nombreux étudiants du tiers monde, prioritairement originaires d'Afrique. Elle mérite un soutien des paroisses, par exemple sous forme de bourses. Des contacts seront pris également avec divers organismes en vue d'un appui financier. Dans quelques années, l'ouverture d'une Ecole de la Foi en Afrique est probable: un projet est en chantier pour la Côte d'Ivoire.

Des délégués sont venus entretenir la COR de questions relatives à la Pastorale de la santé en Suisse romande. Un grand travail est déjà accompli à ce niveau et la COR tient à remercier toutes les personnes engagées dans ce domaine, notamment les aumôniers et les auxiliaires à l'aumônerie, parmi lesquels de nombreux bénévoles. Des demandes toujours plus nombreuses se font jour; des questions éthiques se posent. Une prise en compte globale nécessite une attention aux quatre dimensions relatives à la santé : somatique, psychique ou psychologique, sociale, spirituelle.

Mgr Theurillat, ainsi que trois délégués du Bureau, ont entretenu la COR de la Plate-forme jeunesse de l'Eglise catholique en Suisse romande. La charte et les statuts ont été présentés et discutés. Cette Plate-forme jeunesse, constituée de tous les agents pastoraux, laïcs et aumôniers, engagés à au moins 25 % pour les 15-25 ans, a pour but de cheminer vers une pastorale concertée. Les statuts ont été officiellement reconnus par la COR.

A l'approche de l'Année des vocations sacerdotales, la COR a nommé le nouveau directeur du Centre romand des vocations (CRV), poste vacant depuis septembre 2003, ainsi que des responsables de la Pastorale du Monde du Travail (PMT) et du Mouvement d'apostolat des enfants et préadolescents (MADEP), cf. ci-dessous.

Enfin, elle a pris note que tous les prêtres du monde sont invités à un Congrès international qui aura lieu à Malte, du 18 au 23 octobre 2004, sur le thème: "Prêtres, forgeurs de saints

pour le nouveau millénaire". Des informations plus détaillées seront données ultérieurement par le Vatican.

Abbé Jacques Pillonel,  
Président de la COR

#### NOMINATIONS DE LA COR

- M. l'abbé François-Xavier Amherdt, à 50 %, et Bernadette Lopez, à 25 %, sont nommés en tant qu'adjoints à la direction de l'IFM. Le mandat de Nicole Giroud comme directrice de cet institut est confirmé.

- M. l'abbé Dominique Rimaz est nommé directeur du Centre romand des vocations à Lausanne.

- Daniel Levasseur est nommé animateur de la PMT romande, pour un premier mandat d'un an.

- Romaine Genolet est nommée au MADEP-ACE romand, pour un premier mandat d'un an également.

Ces diverses nominations entrent en vigueur à la fin de l'été 2004.